

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n°21-2026
Point 4.8.5

Point 4.8.5 de l'ordre du jour

Mise en place d'une bourse d'attractivité en M1 Actuariat – UFR Mathématique et informatique

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans un souci de maintenir l'attractivité de sa filière actuariat à l'international, les responsables de cette filière, soutenus par le département de mathématique et l'UFR de mathématique et informatique, ont souhaité mettre en place une bourse d'attractivité pour les étudiants étrangers extra-communautaires arrivant en M1 en 2025-2026. Il est à noter que l'année de M2 s'effectue en alternance. Cette bourse n'a donc lieu d'être que pour cette première année de master, et est largement compensée par les revenus de l'alternance perçus en deuxième année par la filière.

Il est nécessaire également de rappeler que notre filière est une des rares filières de formation des actuaires en France qui soit labellisée par l'Institut des actuaires. Dans ses échanges avec ces formations labellisées, l'Institut insiste en particulier sur l'importance de former les actuaires de pays avec lesquels la France entretient des liens forts. C'est un élément d'influence que les actuaires de ces pays soient formés en France, notamment à l'Université de Strasbourg, selon l'approche de l'actuariat français.

Les étudiants concernés, au nombre maximal d'un ou deux par année, n'ont pas à déposer de demande. La bourse est attribuée automatiquement et le montant proposé est de 4000€.

La mise en place de cette bourse cette année s'est décidée après la rentrée. Si le dispositif venait à devoir être reconduit, la demande serait faite au printemps et pourrait être pluriannuelle, sur la durée quinquennale de l'offre de formation.

La demande a été présentée lors de la séance du conseil de l'UFR de mathématique et d'informatique du 21 octobre 2025 pour une entrée en vigueur immédiate. Une seule étudiante en provenance du Liban, pays qui correspond tout à fait au critère d'échange international évoqué plus haut, était concernée par le dispositif cette année.

On peut également souligner aujourd'hui que cette étudiante est d'un excellent niveau. Si ce critère n'est pas un critère direct d'attribution de la bourse, il prouve néanmoins le très bon travail de sélection des dossiers effectué par les responsables de la filière qui ne retiennent qu'un ou deux étudiants parmi les meilleurs candidats.

Après échanges au sein du conseil, le dispositif, dont le montant de 4000€, a été adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Date de validation par le conseil de composante : 21 octobre 2025

Le 20 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 32 voix pour, 3 contre et 2 abstentions

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place d'une bourse d'attractivité en M1 Actuariat – UFR Mathématique et informatique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

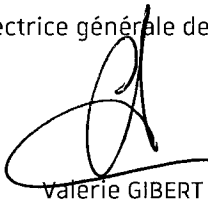
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT